

COMMUNE DE LES SALCES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET ANNEXE 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif est composé du budget principal et du budget annexe eau-assainissement

Le budget annexe 2026 a été voté le 7 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Note de présentation du budget annexe 2026 Budget EAU-ASSAINISSEMENT

1. La section de fonctionnement

1.1. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, vente d'eau potable prestation d'assainissement et les subventions d'exploitation ; participation du SDEE aux travaux d'entretien.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la maintenance des réseaux de distribution d'eau potable, d'assainissement et des deux stations d'épuration, les charges de personnel, la consommation d'énergie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les opérations d'ordre et de transfert entre les sections sont des écritures qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie. Il s'agit des amortissements de la commune.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de réception de l'AR: 09/04/2026

048-214801870-DE_2026_032-DE

A G E D I

1.2. Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
60-61 Dépenses courantes	47 759.00	002 Excédent brut reporté	36 387.61
62-64 Dépenses de personnel	3 900.00	70 Recettes des services	31 900.00
65 Autres dépenses de gestion courante	0.00	74 Subvention d'exploitation	0.00
66 Dépenses financières	3 500.00		
67 Dépenses exceptionnelles	110.00	75 Autres recettes de gestion courante	1001.16
63-70 Autres dépenses Redevances	6 500.00	77 Recettes exceptionnelles	10.00
Total dépenses réelles	61 769.00	Total recettes réelles	69 298.77
Charges (écritures d'ordre entre sections)	24 309.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	17 131.23
Dépréciation actif	352.00		
Total général	86 430.00	Total général	86 430.00

En 2026 les dépenses courantes prennent en charge la réparation d'une conduite d'assainissement et de 2 traitements UV.

La maintenance des deux stations de traitement doit être revue : cession d'activité de notre prestataire, convention de prestation de service avec la communauté de communes.

2. La section d'investissement

2.1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'études et de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2.2. État de la dette

	Dette	Capital remboursé sur l'année	Intérêts Sur l'année
	01/01/2025		
	153 113,23	9 120.16	3 735.60
	01/01/2026		
	143 993.07	9 367.35	3 488.41

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026
 Date de reception de l'AR: 09/04/2026
 048-214801870-DE_2026_032-DE
 A G E D I

2.3. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	14 174.56	Solde d'investissement reporté	
		Virement de la section de fonctionnement	
16 Remboursement d'emprunts	9 400.00	1068 Mise en réserves	0.00
2315 Travaux réseaux Prévision imprévu	2 840.21	13 Subventions	19 237
13 Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 131.23	Produits (écritures d'ordre entre section)	24 309.00
Total général	43 546.00	Total général	43 546.00

2.4. Pour l'année 2026 aucun projet n'est prévu.

Les travaux à effectuer sont comptabilisé en fonctionnement car ils représentent des entretiens et maintenance de réseaux existants.

2.5. Les subventions d'investissements prévues :

Solde de la subvention d'état pour le remplacement d'une conduite réalisée en 2025.

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de réception de l'AR: 09/04/2026

048-214801870-DE_2026_032-DE

A G E D I